



## RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE GARANTIES FINANCIERES



Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la gestion des risques des professions libérales et réglementées. **Le premier courtier français** en nombre de références est à votre service avec près de 35 collaborateurs dédiés à votre professionnalisme.

### RC Professionnelle

Elle permet de **garantir toute erreur**, négligence, ou omission commise par les préposés ou par les personnes dont l'assuré est responsable, dans l'exercice de leur activité assurée. Il s'agit de **garantir les conséquences pécuniaires** des sinistres et/ou les frais de défense résultant de toute réclamation introduite par un tiers à l'encontre de l'assuré pendant la période d'assurance, ou la période subséquente mettant en jeu la responsabilité civile que l'assuré peut encourir individuellement ou solidairement à l'égard des tiers, et imputable à toute faute professionnelle réelle ou présumée, commise dans l'exercice des activités assurées pour ce tiers.

### RC Exploitation

Il s'agit de l'**ensemble des responsabilités encourues par l'assuré** à l'égard des tiers **avant achèvement des prestations**.

### Garantie Financière

Cette garantie est nécessaire pour **garantir votre client quant à la restitution des fonds qu'il vous confie**.



Même lorsque l'obligation de souscription ne figure pas dans la loi, il est recommandé aux professionnels de souscrire leur propre assurance. A titre d'exemple, même lorsque l'assurance du mandant couvre les sinistres trouvant leur origine dans l'activité de l'agent commercial, l'assurance du mandant se retournera contre l'agent commercial pour obtenir remboursement des sommes qu'elle aurait versées.

